

# BULLETIN

DE



LA

## SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE ST-ROCH

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> DE CHAQUE MOIS.

2<sup>ème</sup> ANNÉE—NUMÉRO 2

QUÉBEC, 1<sup>er</sup> MAI 1893

ABONNEMENT : 25c. PAR AN

### AVIS

On trouvera à la quatrième page du "Bulletin," les détails des appels ci-dessous, lesquels sont dus et payables au trésorier de la Succursale où chaque membre est enregistré, le ou avant le jour de la première assemblée du mois de juin prochain.

Contribution au décès, Appel No 20.....	\$1 00
Contribution aux malades, Appel No 19.....	0 35
Total.....	\$1 35

### IL FAUT DE LA PROPAGANDE

Le succès de toute entreprise ou de tout commerce ne s'obtient que par la propagande active ou la réclame constante, par la multiplicité des moyens employés à faire connaître l'excellence de telle entreprise ou l'avantage qu'offre tel commerce.

Il en est ainsi pour une société de secours mutuels ou de bienfaisance.

Quels que soient les bénéfices accordés aux sociétaires, ces bénéfices ne porteront pas les fruits que cette association peut en attendre, si les membres de celle-ci ne travaillent à les faire connaître.

Il faut donc que chaque membre énumère ces bénéfices, qu'il les proclame hautement à ses parents, à ses amis. Il faut qu'il les persuade qu'il est de leur intérêt de faire partie d'une société de ce genre; enfin il faut démontrer les immenses avantages que peuvent retirer ceux qui s'enrôlent sous la bannière d'une telle société.

C'est afin de faciliter ce travail de propagande à chacun des membres de la Société Bienveillante St-Roch que le Bureau de Direction publie un Bulletin. Ce recueil de détails des affaires concernant la Société sera d'une aide effi-

cace au sociétaire qui voudra travailler à augmenter le nombre des adhérents. Il lui sera alors facile de démontrer, par des chiffres irréfutables et des preuves indéniables, ce que paie la Société Bienveillante St-Roch à ses membres tombant dans le malheur.

C'est par ce moyen que le Bureau de Direction veut donner lui-même l'exemple de la propagande continuelle qu'il faut faire en faveur d'une société, dont le but unique est de soulager l'humanité.

Que chaque membre se mette donc à l'œuvre, et seconde les efforts des officiers du Bureau Principal et de ceux des Succursales

Qu'il engage ses parents, ses amis et ses connaissances à se joindre à lui.

Avec un peu de bonne volonté, il n'y a pas un seul membre qui ne peut engager une personne ou deux à s'affilier à notre Société. Ce qui doublerait et triplerait de suite le nombre de sociétaires dans la Société Bienveillante St-Roch.

Ainsi donc de la propagande active dépend le succès et partant la prospérité d'une société

Nous attirons tout particulièrement l'attention des sociétaires sur la sympathique lettre suivante que M. le curé Fafard, de la Baie St-Paul, a bien voulu adresser à notre président à l'occasion de l'installation d'une succursale de notre Société dans sa paroisse.

BAIE ST-PAUL, 25 avril 1893.

M. JOSEPH DUSSAULT,

Président de la Société Bienveillante St-Roch,

Québec.

Monsieur le président,

Je suis heureux de vous faire rapport que les démarches faites en la paroisse de la Baie St-Paul pour y établir une